



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## emballages

Question écrite n° 25698

### Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les vives préoccupations manifestées par les industriels de l'emballage quant aux menaces qui se précisent sur les emballages légers, plus particulièrement dans le secteur fruits et légumes et autres produits alimentaires. En effet, certains groupes de distribution entendent utiliser des emballages plastiques ce qui priverait le secteur des emballages d'une part essentielle de ses débouchés. Cette situation menace directement de nombreux emplois, dans les entreprises d'emballage et toutes les entreprises en amont, telles que le bûcheronnage, le transport, alors que la forêt est globalement sous-exploitée. Par ailleurs, l'abandon de l'emballage bois, dont les qualités sont reconnues pour conserver la fraîcheur et la saveur des fruits et légumes, contribuerait à la banalisation des produits de terroirs, dont la consommation connaît un attrait croissant concomitant aux efforts de qualité des agriculteurs. C'est pourquoi il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre, et dans quels délais, pour remédier à cette situation préoccupante.

### Texte de la réponse

Les fabricants de cagettes en bois se trouvent actuellement confrontés à une concurrence accrue de la part des fabricants de cagettes en matière plastique. Cette situation résulte de la démarche engagée par certaines sociétés de la grande distribution qui demandent à leurs fournisseurs de fruits et légumes de livrer ces produits dans des cagettes en matière plastique qui sont réutilisables. Les industriels de l'emballage léger en bois (essentiellement des petites PMI) et leur organisation professionnelle (le Syndicat national des industries de l'emballage léger en bois) sont intervenus auprès des pouvoirs publics pour faire part de leurs préoccupations quant aux conséquences de cette décision sur l'activité des entreprises. Un examen approfondi de la situation a été effectué par les services de l'Etat, l'organisation professionnelle et les industriels du grand Sud-Ouest qui représentent une grande partie des entreprises concernées. Différentes actions, qu'il appartient aux professionnels de formaliser, ont été évoquées afin de valoriser les atouts de l'emballage léger en bois et d'en faciliter l'utilisation : pour valoriser les atouts insuffisamment perçus de l'emballage léger en bois, une campagne de promotion, la création d'un site Internet de la profession ; pour faciliter l'utilisation des cagettes en bois, la mise au point d'un circuit de récupération des emballages auprès des distributeurs et l'étude d'une filière de recyclage, l'adaptation des emballages afin de répondre au mieux aux attentes des clients. Par ailleurs, les possibilités de diversification des produits issus du peuplier (hors emballages légers) méritent d'être étudiées. Les services du secrétariat d'Etat à l'industrie sont prêts à apporter un soutien à des actions collectives de cette nature qui seraient mises en oeuvre au niveau régional, lequel paraît être le mieux adapté.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Blanc](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25698

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé** : industrie  
**Ministère attributaire** : industrie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 février 1999, page 1025

**Réponse publiée le** : 11 octobre 1999, page 5912